



contestation de contraventions

Par **brendy**, le **05/08/2019** à **15:03**

bonjour, rnrnmon compagnon qui roulait sur l'autoroute voie du milieu à eu un accident non responsable, cependant il a été controler positif en alcoolémie à 0.45g/L une fois arrivé au poste. L'autre conducteur se trouvant sur la voie de droite semble s'etre endormi et l'a percuté sur son flan droit. rnrnla police se trouvant non loin l'a tres rapidement embarqué. aucun constat n'a été fait. rnrnune suspension de son permis est en cours, et en plus il a reçu 4 amendes qui mentionnent les éléments suivants : rnrn-**"Dépassement d'usager sans porter suffisamment à gauche pour éviter le risque d'accrochage"** avec retrait de 3 points. il était positonné correctement, et c'est l'autre véhicule qui l'a percuté.rnrn-**"circulation avec un véhicule à moteur ne disposant pas de triangle de présignalisation conforme"** Il en avait deux conforme dans son véhicule mais n'a pas eu le temps de les positionner puisqu'il sont arrivés tout de suite. par ailleurs cette amende est arrivée en deux exemplaires identiques. rnrn-**"conduite d'un véhicule a une vitesse excessive eu égard aux circonstances"** il n'excéder pas la limite. Mais comment peuvent-ils le prouver sans controle radar?rnrnpensez-vous qu'il soit possible de contester ces contraventions et d'obtenir gain de cause? si oui, sauriez-vous m'aider à formuler les motifs de contestations.rnrnEn vous remerciant par avance pour vos réponses.